

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2014

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – VINCENT – LAMORLETTE – BECEL – MENARD – DUVAL – CONSTENSOUX – DREGE – HODIESNE – de ROUVRAY – MAHEUT – SAUTELET – GINESTET – LECHAU – GUERIN – LENGART – LAVERGNE – LUCE - MOULIN

Pouvoir : Mme GENAIN pouvoir à Mme BECEL

Absent : Mr Bertrand FROT

N°2095 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame Joanna LUCE est la seule candidate.

Résultats : Votants : 21 dont 1 pouvoir

Bulletins nuls et blancs : /

Exprimés : 22

Madame Joanna LUCE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°2096 : DESIGNATION DES DELEGUES : Rapporteur Mr DURAND

Il convient de renouveler la représentation de la Commune de Villers sur Mer aux différentes institutions et organismes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- désigne dans les formes, les membres ci-dessous :
- autorise Monsieur le Maire à signer les actualisations des règlements (ex AVAP.....) résultant de ces votes,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

<p>Centre Communal d'Actions Sociales Total des membres : 8 Membres de droit du CM titulaires (4) : <u>Candidats titulaires :</u> Monique BECEL Chhun-Na LENGART Marie-Isabelle HODIESNE Jean-Pierre MOULIN</p> <p>4 membres désignés par le Maire</p>	<p>Mr DURAND, président et sont élus : Votants :22 dont 1 procuration</p> <p><u>4 membres élus à la majorité absolue :</u> Monique BECEL Chhun-na LENGART Marie-Isabelle HODIESNE Jean-Pierre MOULIN</p>
<p>Syndicat Mixte Ecole de Musique</p> <p><u>Candidat titulaire:</u> Patricia FORIN <u>Candidat suppléant :</u> Géraldine GINESTET</p>	<p>Sont élus à la majorité absolue : 22 voix</p> <p><u>1 membre titulaire :</u> Patricia FORIN <u>1 membre suppléant :</u> Géraldine GINESTET</p>
<p>Commission Administrative Prud'homales</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Mr Frédéric BAGOT</p> <p><u>Candidat suppléant :</u> Mr Sylvain VOUILLON</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Mme Reine BLAVETTE</p> <p><u>Candidat suppléant :</u> Mme Catherine COQUET</p>	<p>Sont élus à la majorité absolue : 22 voix</p> <p><u>Membre titulaire :</u> Frédéric BAGOT</p> <p><u>Membre suppléant :</u> Sylvain VOUILLON</p> <p>Représentant Salarié :</p> <p><u>Membre titulaire :</u> Reine BLAVETTE</p> <p><u>Membre suppléant :</u> Catherine COQUET</p>

Délégués Commune	Membres Elus à la majorité absolue 22 voix
<p>A.M.A.S</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Monique BECEL <u>Candidat suppléant :</u> Catherine GENAIN</p>	<p><u>1 membre titulaire :</u> Monique BECEL <u>1 membre suppléant :</u> Catherine GENAIN</p>

A.D.M.R	
<u>Candidat titulaire</u> : Monique BECEL <u>Candidat suppléant</u> : Thierry DREGE	<u>1 membre titulaire</u> : Monique BECEL <u>1 membre suppléant</u> : Thierry DREGE
CORRESPONDANT DEFENSE	
<u>Candidat titulaire</u> : Pascal DUVAL	<u>1 membre titulaire</u> : Pascal DUVAL

Délégués du Conseil aux Instances Administratives	Membres Elus à la majorité absolue : 22 voix
Révision des listes électorales	Mr DURAND, Président et sont élus :
<u>Candidats titulaires</u> : - M.Claude LETOREL - Dominique CHEDRU - Michel SOUABE	<u>3 membres titulaires élus à la majorité absolue</u> : Marie-Claude LETOREL Dominique CHEDRU Michel SOUABE
<u>Candidats suppléants</u> : -Mr J.Claude VAUXION -Mr Robert GRANDJEAN	<u>2 membres suppléants élus à la majorité absolue</u> : Jean-Claude VAUXION Robert GRANDJEAN
S.D.E.C	Sont élus à la majorité absolue : 22 voix
<u>Candidat titulaire1</u> : Pierre AUBIN <u>Candidat titulaire 2</u> : Jean-Pierre MOULIN	<u>1 membre titulaire</u> : Pierre AUBIN <u>1 membre suppléant</u> : JP MOULIN
Association des Copropriétaires du Marais de Villers-Blonville	Sont élus à la majorité absolue : 22 voix
<u>Candidat titulaire</u> : Catherine VINCENT <u>Candidat suppléant</u> : Françoise LECHAU	<u>1 membre titulaire</u> : Catherine VINCENT <u>1 membre suppléant</u> : Françoise LECHAU
S.N.S.M	Sont élus à la majorité absolue : 22 voix
<u>Candidat titulaire</u> : Patricia FORIN <u>Candidat suppléant</u> : Alain LAVERGNE	<u>1 membre titulaire</u> : Patricia FORIN <u>1 membre suppléant</u> : Alain LAVERGNE
Commission des Impôts	Sont élus à la majorité absolue : 22 voix
<u>Candidats titulaires (16 membres)</u> : TFPB Jean-Paul DURAND Pierre AUBIN Monique BECEL Catherine VINCENT	<u>Candidats titulaires (16 membres)</u> : TFPB Jean-Paul DURAND Pierre AUBIN Monique BECEL Catherine VINCENT
-----	-----
TFP NB : Patricia FORIN Olivier GUERIN Bernard LAMORLETTE Géraldine GINESTET	TFP NB : Patricia FORIN Olivier GUERIN Bernard LAMORLETTE Géraldine GINESTET
-----	-----
CFE : Françoise LECHAU Alain LAVERGNE Nathalie MAHEUT Mr Jean-Claude BESNIER	CFE : Françoise LECHAU Alain LAVERGNE Nathalie MAHEUT Mr Jean-Claude BESNIER

<p>TH : Jean-Claude VAUXION Robert GRANDJEAN Michel SOUABE Gérard RAMPON</p>	<p>TH : Jean-Claude VAUXION Robert GRANDJEAN Michel SOUABE Gérard RAMPON</p>
<p><u>Candidats suppléants : 16 membres</u></p> <p>TFPB : Laurent MENARD Thierry DREGE Alain De ROUVRAY Bruno SAUTELET</p> <hr/> <p>TFB NB : Joanna LUCE Jean- Pierre MOULIN Marie-Isabelle HODIESNE Pascal DUVAL</p> <hr/> <p>CFE : Catherine GENAIN Chhun-na LENGART Céline CONSTENSOUX Bertrand FROT</p> <hr/> <p>TH : Mme M.Carmen FERNANDEZ Mme Estelle CHEVALLIER Mme Claudine GUIOCHON Mme Corinne GUERARD</p>	<p><u>Candidats suppléants : 16 membres</u></p> <p>TFPB : Laurent MENARD Thierry DREGE Alain De ROUVRAY Bruno SAUTELET</p> <hr/> <p>TFB NB : Joanna LUCE Jean- Pierre MOULIN Marie-Isabelle HODIESNE Pascal DUVAL</p> <hr/> <p>CFE : Catherine GENAIN Chhun-na LENGART Céline CONSTENSOUX Bertrand FROT</p> <hr/> <p>TH : Mme M.Carmen FERNANDEZ Mme Estelle CHEVALLIER Mme Claudine GUIOCHON Mme Corinne GUERARD</p>
<p>Conférence intercommunale de logement</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Monique BECEL <u>Candidat suppléant :</u> Bernard LAMORLETTE</p>	<p>Sont élus à la majorité absolue :22 voix</p> <p><u>1 membre titulaire :</u> Monique BECEL <u>1 membre suppléant :</u> Bernard LAMORLETTE</p>
<p>Conservatoire du littoral</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Catherine VINCENT <u>Candidat suppléant :</u> Bertrand FROT</p>	<p>Sont élus à la majorité absolue : 22 voix</p> <p><u>1 membre titulaire :</u> Catherine VINCENT <u>1 membre suppléant :</u> Bertrand FROT</p>
<p>SIGAZ</p> <p><u>Candidat titulaire :</u> Pierre AUBIN <u>Candidat suppléant :</u> Olivier GUERIN</p>	<p>Sont élus à la majorité absolue : 22 voix</p> <p><u>1 membre titulaire :</u> Pierre AUBIN <u>1 membre suppléant :</u> Olivier GUERIN</p>

<p style="text-align: center;">Comité Technique</p> <p><u>Candidats titulaires :</u> Jean-Paul DURAND Monique BECEL Pierre AUBIN</p> <p><u>Candidats suppléants :</u> Laurent MENARD Patricia FORIN Alain LAVERGNE</p>	<p><u>3 membres titulaires sont élus à la majorité absolue : 22 voix</u></p> <p>Jean-Paul DURAND Monique BECEL Pierre AUBIN</p> <p><u>3 membres suppléants sont élus à la majorité absolue 22 voix</u></p> <p>Laurent MENARD Patricia FORIN Alain LAVERGNE</p>
<p style="text-align: center;">EPIC – OFFICE DE TOURISME</p> <p><u>Candidats : (8 membres du CM)</u> Jean-Paul DURAND Patricia FORIN Bruno SAUTELET Céline CONSTENSOUX Françoise LECHAU Catherine GENAIN Pascal DUVAL Alain De ROUVRAY</p>	<p style="text-align: center;">EPIC – OFFICE DE TOURISME</p> <p><u>Candidats : (8 membres du CM)</u> Jean-Paul DURAND Patricia FORIN Bruno SAUTELET Céline CONSTENSOUX Françoise LECHAU Catherine GENAIN Pascal DUVAL Alain De ROUVRAY</p>
<p>Et 7 professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant au titre de l'APV : Membre titulaire : Gérald HOSTATER Membre suppléant : Dominique CHEDRU - Un représentant du Casino de Villers Membre titulaire : Christian PYCKE Membre suppléant : Benjamin TRANCHANT - Un représentant au titre des Hôteliers Membre titulaire : Anne Lise AUZANNET Membre suppléant : Alexandre HONORE - Un représentant au titre de personnes qualifiées en matière de tourisme Membre titulaire : Directrice Musée Paléospace Membre suppléant : Jacques NOTTET - Deux représentants au titre des commerçants indépendants 2 membres titulaires : Cyril PLACIER et Christine SEVESTRE 2 membres suppléants : Jérémy GOSSELIN et Ingrid LORY 	<p>Et 7 professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant au titre de l'APV : Membre titulaire : Gérald HOSTATER Membre suppléant : Dominique CHEDRU - Un représentant du Casino de Villers Membre titulaire : Christian PYCKE Membre suppléant : Benjamin TRANCHANT - Un représentant au titre des Hôteliers Membre titulaire : Anne Lise AUZANNET Membre suppléant : Alexandre HONORE - Un représentant au titre de personnes qualifiées en matière de tourisme Membre titulaire : Directrice Musée Paléospace Membre suppléant : Jacques NOTTET - Deux représentants au titre des commerçants indépendants 2 membres titulaires : Cyril PLACIER et Christine SEVESTRE 2 membres suppléants : Jérémy GOSSELIN et Ingrid LORY

<p>- Un représentant au titre des restaurateurs :</p> <p>Membre titulaire : Dominique TOLMAIS Membre suppléant : Eric DELAUNAY</p>	<p>- Un représentant au titre des restaurateurs :</p> <p>Membre titulaire : Dominique TOLMAIS Membre suppléant : Eric DELAUNAY</p>
<p>EPIC DES SPORTS ET DES LOISIRS <u>Candidats : (6 membres du CM)</u> Catherine VINCENT Laurent MENARD Pascal DUVAL Olivier GUERIN Nathalie MAHEUT Joanna LUCE Et 5 personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de l' Association du TCV : le Président - Un représentant de l'OT : la Directrice - Un représentant de l' AJV : Le Président - Un représentant du CNV : Le Président - Une personnalité qualifiée, reconnue de la station : Michel SOUABE 	<p>EPIC DES SPORTS ET DES LOISIRS <u>Candidats : (6 membres du CM)</u> Catherine VINCENT Laurent MENARD Pascal DUVAL Olivier GUERIN Nathalie MAHEUT Joanna LUCE Et 5 personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un représentant de l' Association du TCV : le Président - Un représentant de l'OT : la Directrice - Un représentant de l' AJV : Le Président - Un représentant du CNV : Le Président - Une personnalité qualifiée, reconnue de la station : Michel SOUABE
<p style="text-align: center;">AVAP</p> <p><u>Candidats : (8 membres du CM)</u> Jean-Paul DURAND Patricia FORIN Pierre AUBIN Bernard LAMORLETTE Catherine VINCENT Bruno SAUTELET Catherine GENAIN Céline CONSTENSOUX</p> <p>Et pour rappel :</p> <p><u>des représentants de l' Administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le préfet ou son représentant - Le Directeur Régional de l'Environnement , de l' Aménagement et du Logement ou son représentant - Le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant 	<p style="text-align: center;">AVAP</p> <p><u>Candidats : (8 membres du CM)</u> Jean-Paul DURAND Patricia FORIN Pierre AUBIN Bernard LAMORLETTE Catherine VINCENT Bruno SAUTELET Catherine GENAIN Céline CONSTENSOUX</p> <p>Et pour rappel :</p> <p><u>des représentants de l' Administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le préfet ou son représentant - Le Directeur Régional de l'Environnement , de l' Aménagement et du Logement ou son représentant - Le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant

<u>Des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local :</u> Mr Alain LEPELTIER Mme Claudine GUIOCHON	<u>Des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local :</u> Mr Alain LEPELTIER Mme Claudine GUIOCHON
<u>Des personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :</u> Mr Thierry DEHOULLE Mme Catherine COQUET	<u>Des personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux :</u> Mr Thierry DEHOULLE Mme Catherine COQUET

COMPOSITION DES COMMISSIONS :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de créer les commissions suivantes :

Madame VINCENT :

- Commission : Vie des associations (attributions + subventions) – Jeunesse :
- Mrs et Mmes LENGART – DUVAL – LUCE – MAHEUT – HODIESNE – DREGE – SAUTELET
- Commission développement durable et cadre de vie et quartier :
- Mrs et Mmes LECHAU – MOULIN – LAVERGNE – DREGE – GINESTET – De ROUVRAY

Monsieur AUBIN :

- Projets d'aménagement voirie et bâtiments – sécurité publique :
-Mrs et Mmes SAUTELET – MENARD – MOULIN – DUVAL – GUERIN - LENGART

Madame FORIN :

- Enfance et vie scolaire :
-Mrs et Mmes HODIESNE – GINESTET – LENGART – MAHEUT – LAVERGNE - GENAIN
- Projets plage – embellissement :
-Mrs et Mmes GENAIN – MOULIN – LECHAU – MENARD – De ROUVRAY - CONSTENSOUX

Madame BECEL :

- Vie sociale et vie des anciens
-Mrs et Mmes DUVAL – MOULIN – DREGE - MAHEUT

Monsieur LAMORLETTE :

- Urbanisme, aménagement, patrimoine :
-Mrs et Mmes GENAIN – De ROUVRAY – CONSTENSOUX - SAUTELET

Monsieur DURAND : 3 personnes + Mr DURAND

- Stratégie foncière et autres
→ Mr SAUTELET
→ Mr LAMORLETTE
→ Mme CONSTENSOUX

**N°2097 : TABLEAU DES EMPLOIS – MISE A JOUR STATUTAIRES : Rapporteur
Mme FORIN**

Comme de coutume, il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune, ainsi que différents aspects statutaires que la Loi impose.

1) **TABLEAU DES EMPLOIS AU 01.04.2014**

GRADES	POSTES POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	11
Directeur général des services 20/40	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2
Rédacteur territorial	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3
FILIERE TECHNIQUE	61
Ingénieur	1
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	44
Webmaster	1
FILIERE SPORTIVE	1
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1
FILIERE POLICE	2
Brigadier -chef principal de police municipale	1
Gardien de police municipale	1
FILIERE MEDICO & SOCIALE	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	1
Moniteur – éducateur (27 h/semaine)	1
FILIERE ANIMATION	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
CONTRACTUELS	14
Chargé de mission	3
Enseignant d'anglais	1
Web-master (17.5 heure/semaine)	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe (dont 4 contrats aidés)	8
TOTAL	92

2) Règles statutaires :

a) Commission interne du personnel

Il est proposé de constituer une commission interne du personnel comportant 3 membres du Conseil Municipal : Mr DURAND, Mme BECEL, Mr Pierre AUBIN.

b) Régime indemnitaire du personnel communal :

Le statut de la fonction publique territoriale qui encadre le personnel communal renvoie à un régime indemnitaire mis en place depuis les lois de décentralisation et qui comprend des primes liées au grade, à la fonction et d'autres paramètres. Ainsi sont pris en compte, la ponctualité et l'assiduité, l'exécution des tâches, respect des consignes, l'esprit d'initiative-motivation, la qualité de service.

Pour la Commune de Villers sur Mer, ce régime comprend :

- Enveloppe générale : 5 % maximum de la masse salariale budgétée de l'année N
- Rémunération des heures supplémentaires
- Prime de fonction et de résultats
- Prime de service et de rendement
- Indemnité d'exercice des missions (ou IEMP) sur la base de l'indemnité de missions de Préfecture aux agents de la filière administrative ; coefficient d'ajustement pouvant aller jusqu'à 3 ;
- IAT (décret du 23 octobre 2003) attribuée aux agents de la filière technique, administrative, police municipale, médico-sociale ; l'attribution individuelle est modulée pour tenir compte de la manière de servir dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité versée mensuellement, est indexée sur la valeur du point de la fonction publique, et est révisable semestriellement au mois de janvier et de juin. En cas de sanction disciplinaire décidée par l'autorité territoriale après avis de la réunion de municipalité, cette indemnité pourra être suspendue. Il est rappelé que les agents qui ne sont pas éligibles à l'IAT, pourront prétendre à l'IEMP et que le régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions (IAT et ou/IEMP, indemnité spéciale de police municipale) n'est pas maintenu dans les cas de congé maladie, longue maladie, maternité (en dehors du congé légal), accident de travail (avec une franchise de 5 jours) ;
- IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) ; actualisée par le décret n°2002-63 et modifiée par le décret n°2003-1013 du 23 Octobre, indexée sur la valeur du point avec une possibilité d'application au coefficient maximum (Coef 8), montant fixé par arrêté individuel ;
- IHTS (Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires) actualisée par le décret n°2002-60 du 14 Janvier 2002, décret n°2007-1630 du 19.11.2007 relatif au versement des IHTS. Peuvent prétendre à ces indemnités tous les fonctionnaires de catégorie C et tous les fonctionnaires de catégorie B
- Prime de fin d'année (salaire de base du mois d'octobre – charges salariales + montant de la mutuelle ; attribuée au prorata temporis de la présence).
- Indemnité spécifique de service (responsable des Services Techniques) ; prime de service et de rendement ; montant fixé par arrêté individuel ;
- Indemnité d'astreinte (décrets n° 2001-623 et n°2005-542)
- Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de Police Municipale (20 %) ; son attribution est suspendue en cas de non exercice des missions,

hors congés payés et en fonction des critères définis précédemment lors de l'actualisation du taux ;

- Indemnité d'élections
- Indemnité horaire pour travail de nuit
- Indemnité de régisseur (toutes régies)
- Prime de service (pour la filière médico-sociale)
- Prime de responsabilité (15%)
- Frais de représentations et déplacements

c) Comité Technique :

Ce comité gère les affaires techniques et/ou statutaires liées au fonctionnement et à l'organisation des services municipaux

Le comité technique comprend des représentants de la Collectivité territoriale et des représentants du personnel à nombre égal.

Le comité technique se doit d'être renouvelé et maintenu dans la Commune de Villers sur Mer sans être délégué au Centre de Gestion. Le nombre de membres pour chaque catégorie est proportionnel au nombre d'employés et il est proposé 3 membres représentant la collectivité : Mr DURAND, Mme BECEL, Mr AUBIN.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le tableau des emplois ci-dessus,
- adopte la commission interne du personnel, sus indiquée,
- adopte le régime indemnitaire présenté et confirme les précédentes délibérations afférentes à ce régime indemnitaire ;
- adopte l'intégration du comité technique au sein de la Commune et fixe le nombre de membres à trois par catégorie de représentant,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°2098 : ACQUISITION FONCIERE : Rapporteur Mr DURAND

Une opportunité d'acquérir un terrain avec habitation jouxtant l'arrière du casino s'est présentée à la Commune.

Cette propriété située rue des Chalets Louvards avec prolongation vers le mini-golf est cadastrée AD n°302, 303 et 304 d'une superficie de 1316 m².

Ce terrain est d'un intérêt stratégique pour la Commune car il permet d'avoir une jonction entre la rue des Chalets Louvards et la rue du Lt Fanneau. De plus, il permettrait par exemple d'améliorer le stationnement.

Un accord entre l'indivision SCHWEIGHOFER Philippe-PATTERSON JONES Stéphanie et la Commune est intervenu sur la base de 225.000 €.

L'avis des Domaines est le suivant :

Evaluation du 07/12/2012 : « une valeur vénale globale de l'ordre de 263.000 € peut être proposée ».

Compte tenu que le délai d'un an était dépassé, une nouvelle estimation était nécessaire.

Estimation du 19/03/2014 : « compte tenu du nouveau porté à connaissance en matière de risques de submersion marine (28/06/2013), ce terrain est devenu totalement inconstructible ; l'extension du bâti y est également interdite. Par conséquent, une valeur du terrain d'agrément est retenue. Sa valeur vénale globale est estimée à 66.000 €, les frais de démolition étant à la charge de l'acquéreur ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ce bien moyennant la somme de 225.000 € et ce compte tenu de l'avis des Domaines sus-indiqué ; acquisition stratégique pour la Commune compte tenu de son positionnement aux abords du Casino, de la plage , du Mini Golf et de son parking,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir auprès de l'étude VINCENT,
- et autorise Monsieur le Maire tout acte ou document relatif à cette affaire

N°2099 : MARCHE A PROCEDURES ADAPTEES : Rapporteur Mr AUBIN

Le Conseil Municipal, lors de l'élection du Maire, a procédé, comme de coutume, à l'octroi de délégations notamment pour les marchés à procédures adaptées.

Dans ce cadre, certains principes se doivent d'être adoptés via un règlement intérieur.

Règlement Intérieur :

Seuils :

- Marché inférieur à 14.999 € : pas de formalisme spécifique (le marché et /ou contrat peut être passé sans publicité) ;
- Marché supérieur à 14.999 € et inférieur à 90.000 € : publicité au panneau d'affichage et/ou publicité dans un journal local ;
Pour l'attribution, l'avis de la personne responsable du marché sera suffisant (le Maire ou son représentant)
- Marché supérieur à 90.000 € et inférieur à 206.999 € pour les prestations de services et à 5.186.000 € pour les travaux : publicité dans un journal d'annonce légale et/ou au BOAMP
Pour l'attribution, l'avis de la commission d'appel d'offre sera requis.

Pour la publicité et la consultation des candidats :

La sélection des candidats s'effectuera en fonction des critères suivants :

- compétences et références dans le domaine sélectionné,
- marchés publics passés avec des collectivités locales ou homologues,
- moyens techniques et humains adaptés aux marchés,

Les critères de choix seront les suivants (sauf en cas de publicité spécifique où d'autres critères pourront intervenir) :

- critères techniques,
- service après-vente,
- qualité,
- sécurité/hygiène pour le personnel travaillant,
- de tout élément joint qui permet d'améliorer la qualité de l'offre (compétences annexes)
- prix.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés sous forme de MAPA(marché à procédure adaptée)
- adopte le règlement intérieur concernant les procédures adaptées ci-dessus présenté ; étant entendu que les seuils précités seront réactualisés automatiquement en fonction de la réglementation,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à cette procédure et ce, selon les règles pré-citées,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2100 : MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE – MAPA : Rapporteur Mr AUBIN

Comme nous y oblige la réglementation, il convient que le Conseil Municipal soit informé des marchés à procédure adaptée établis par la Commune au titre de l'année N avant le 31/03/N+1. (sauf en année d'élection).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- prend acte des MAPA établis au titre de l'année 2013,
- adopte cette liste,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2101 : CONVENTION ASVBB/COMMUNE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur Mme VINCENT

Les tribunes et vestiaires du Stade sont principalement utilisés par le club de football ASVBB qui bénéficie d'un outil sportif de grande qualité.

La convention liant la Commune et l'ASVBB se doit d'être renouvelée afin de réguler les droits et usages de chacun

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- utilisation prioritaire par l'ASVBB des tribunes et vestiaires du Stade et ce sous réserve de manifestations exceptionnelles de la Commune,
- utilisation prioritaire par l'ASVBB de la salle du club House et ce sous réserve de manifestations exceptionnelles de la Commune,
- gestion de ces installations en bon père de famille,
- gratuité des locaux mis à disposition,
- possibilité de résiliation de la convention,
- durée : 6 ans

Il est à noter que la salle de musculation est exclue de cet ensemble, cette dernière demeurant sous gestion communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ASVBB,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2102 : CONVENTION ADMR/COMMUNE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur
Mme VINCENT**

L'ADMR de Villers sur Mer utilise des locaux au sein de la Mairie Annexe (locaux où se situe la Police Municipale).

Une convention se doit d'être passée entre la Commune et l'ADMR afin d'organiser les rapports entre les deux parties.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- 2 bureaux au rez-de-chaussée de la Mairie Annexe mis à dispositions gratuitement,
- Possibilité de résiliation de la convention,
- Durée : 6 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADMR,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2103 : CONVENTION AJV/COMMUNE DE VILLERS SUR MER : Rapporteur
Mme VINCENT**

L'association des Jeunes Villersois utilise des équipements municipaux.

La Commune se doit comme pour toutes les structures, contractualiser une convention avec cette association qui est une des plus importantes et anciennes de Villers sur Mer.

Cette association est surtout présente au stade par ses activités type sambo, tir à l'arc, badminton, tennis de table.

La convention à intervenir met à disposition gratuitement ces équipements et elle est d'une durée de 6 ans

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'AJV,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2104 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AFFERENTES AUX
PERSONNALITES INVITEES PAR LA VILLE : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

La Commune de VILLERS SUR MER peut être amenée à recevoir des personnalités et/ou des délégations étrangères qui participent à la promotion de la politique touristique, événementielle, et culturelle de la Ville.

Ces personnalités sont toujours invitées en fonction de leur intérêt pour la manifestation concernée.

Ces invitations nécessitent parfois la prise en charge des frais liés à la venue de personnalités :

- frais de déplacement,
- frais d'hébergement et de repas,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve la prise en charge de ces dépenses,
- autorise le représentant légal de la collectivité à signer toutes les pièces comptables et administratives nécessaires,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2105 : TARIFS MUNICIPAUX 2014 : Rapporteur Mme FORIN

Suite à une erreur de transcription, il convient de rectifier le tarif d'occupation du domaine public suivant :

Echafaudage/cabane de chantier = 1€/jour/m²

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte ce tarif à compter du 15/04/2014,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2106 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote) :

- adopte le compte administratif de la commune,
- adopte le compte de gestion de la Commune qui est semblable au Compte Administratif,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2107 : AFFECTATION DE RESULTATS : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- 1) adopte le compte de gestion de la Commune qui est semblable au compte administratif 2013
- 2) Et, considérant le résultat d'exploitation propre à la commune à l'exercice 2013 soit :
 - Recettes : 8.550.779,61 €
 - Dépenses : 7.388.494,48 €

Soit un excédent de : 1.162.285,13 €

Et considérant qu'après affectation en réserve, l'excédent antérieur du 31.12.2012 reporté en 2013 était de 725.357,99 €

Nous constatons que le solde disponible cumulé est donc de 1.887.643,12 €

- 3) Affecte le report à nouveau créditeur de la façon suivante :
 - a) Cpt 1068 Autres Réserves : 676.203,53 €
 - b) Cpt 002 Excédent antérieur reporté
Dès le BP 2014 : 1.211.439,59 €
- 4) Et ouvre les crédits correspondants.

N°2108 : BUDGET 2014 : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le budget de la commune, en section de fonctionnement par grands chapitres et en section d'investissement par opérations
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2109 : VOTE DES TAUX 2014 : Rapporteur Mr DURAND

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte les taux de fiscalité suivants pour l'année 2014 :

TH	10.36 %	TFB	9.93 %
TFNB	18.83 %	CFE	15.64 %
Taxe OM	5.30 %		

N°2110 : VOTE DES SUBVENTIONS 2014 : Rapporteur Mme VINCENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (sauf Mme VINCENT et Mme LENGART qui ne prennent pas part au vote) adopte les subventions suivantes 2014 :

ASSOCIATIONS	Subvention 2014	PLUS
C.N.V	14 300,00 €	400,00 €
A.S.V.B.B	10 200,00 €	
Amicale Personnel Communal	4 300,00 €	5 050,00 €
Amicale Parents d'élèves	5 100,00 €	7 570,00 €
Comité jumelage	1 300,00 €	
Anciens combattants	500,00 €	
Paléontologie	2 000,00 €	
A.M.A.S.	1 000,00 €	
Villers accueil	1 500,00 €	
Villers "Animation et loisirs"	3 500,00 €	
Pétanque Club	500,00 €	
Bibliothèque pour tous	3 000,00 €	
Ste des courses	700,00 €	
Donneurs de sang	250,00 €	
Prévention routière	200,00 €	
S.N.S.M.Trouville	500,00 €	
Asso.Mont Canisy	1 000,00 €	

Croix rouge	200,00 €	
Ste horticole	100,00 €	
Mutilés (FNATH)	100,00 €	
Amicale Pompiers de Villers	500,00 €	
Tennis Club		1 800,00 €
Golf Houlgate		1 000,00 €
Pays d'Auge	150,00 €	
CFA RISLE SEINE	100,00 €	
CIFAC Chambre des Métiers	148,00 €	
Médailles militaires	100,00 €	
Petit Foc	500,00 €	
Harmonie de la Fraternelle		800,00 €
THEATRE ET COMPAGNIE	200,00 €	
CLUB KARATE	300,00 €	
Ecole du Chat	500,00 €	
BTP CFA CALVADOS	100,00 €	
APAEI Les Papillons blancs	100,00 €	
ADMR (portage de repas)	130,00 €	
ASCB Chorale	200,00 €	
Association VILLERVILLE	500,00 €	
TOUS pour le BENIN	3000,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS	56 778,00 €	16 620,00 €
Total Général	73 398,00 €	

N°2111 : AVENANT N°4 – CASINO : Rapporteur Mme BECEL

Le Casino de Villers sur Mer souhaite faire évoluer l'offre de jeux en proposant à sa clientèle le jeu de la roulette sous sa forme électronique et automatique.

La mise en place de ce jeu va de paires avec un élargissement des plages horaires qui permettront aux fidèles clients et aux touristes de mieux pratiquer leur passion du jeu.

Les heures limites de fonctionnement de cette table seront :

- Tous les jours de 10 H à 4 H

Un avenant se doit d'être réalisé qui prendra en compte ces modifications.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cet ajustement d'horaires pour la table électronique et automatique de la roulette,
- d'autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2112 : STATIONNEMENT PAYANT : Rapporteur Mr AUBIN

La Commune de Villers sur Mer a instauré le stationnement payant qui aujourd'hui, en période de forte activité montre toute son efficacité pour faciliter le roulement des véhicules.

Ce stationnement concerne 253 places sur la zone « plage » et 125 places sur la zone « centre ville » qui se répartissent comme suit :

1) Zone plage :

- Rue Boulard - 25 places
- Avenue des Belges - 8 places
- Rue de Strasbourg – 10 places
- Place Louis Armand – 20 places
- Rue du Mal Leclerc – 19 places
- Parking Mermoz – 42 places
- Rue du Mal Foch – 20 places
- Parking de la Mairie/Osmont du Tillet – 31 places
- Avenue de la République – 24 places
- Parking de la Digue : 54 places

Tarifs : 30 mn : 0.50 ct

1 H : 1 €

2 H : 2 €

10 H : 10 €

2) Zone centre Ville :

- Parking de l'Eglise – 48 places
- Parking de la Bibliothèque – 24 places
- Parking Comtesse de Béarn – 25 places
- Rue de l'Armistice – 28 places

Tarifs : 20 mn : 0.20 ct

1 H : 0.50 ct

2 H : 1 €

10 H : 5 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- maintient le stationnement payant sur les zones sus-indiquées,
- fixe comme sus-indiqués les tarifs,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2113 : DEMATERIALISATION : Rapporteur Mme BECEL

Dans le cadre du développement de la dématérialisation des actes, il devient judicieux de procéder à l'envoi par voie dématérialisée aux conseillers municipaux:

- des convocations aux commissions et réunions,

- des comptes rédus,
- des invitations aux différentes manifestations,
- de tous les documents pouvant être à transmettre.

Bien entendu, l'envoi des convocations de la Commission d'Appel d'Offre, de la Commission de Délégation de Service Public, et la convocation du conseil municipal seront doublées par voie postale (sans les pièces jointes).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise cette dématérialisation,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°2114 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mr LAMORLETTE

Propriétaire : Madame ZILLER Monique Adresse de l'immeuble : 12 Rue des Jardins – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, pignons et lucarnes. Lavage des murs et mise en peinture. Ponçage, rebouchage et mise en peinture des boiseries
Montant des Travaux : 18.411,30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme ZILLER Monique.

Propriétaire : Madame GILET Pierrette Adresse de l'immeuble : 24 Rue Fanneau – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Nettoyage et piochage des enduits, réfection d'enduit et réfection des joints de briques, réfection de peinture sur mansarde et raccord d'enduit sur mur de clôture
Montant des Travaux : 6.430,39 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 643 € à Mme GILET Pierrette.

La séance est levée à 22 H 30